



2013

2013

2013

L'ÉCHO MUNICIPAL

2013

JANVIER 2013

2013

2013

SOMMAIRE

2013

2013

Le Mot du Maire	p. 1
Présentation des Ormes	p. 2
Les Conseils Municipaux	p. 3 à 8
Les Commissions Communales	p. 9 à 17
La réserve Naturelle	p. 18 et 19
Pages Pratiques	p. 20 et 21

Page Santé	2013	p. 22
L'Ecole		p. 23
La Vie des Associations		p. 24 à 33
Informations Générales		p. 34 à 37
Etat Civil		p. 38 et 39

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



BONNE ANNEE 2013



Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Il fallait s'y attendre, la crise est là et bien présente. Même si nos dirigeants soulignent "le rôle irremplaçable" des collectivités, ils préviennent que "des efforts seront demandés à tous, et donc aux collectivités locales aussi". Faute de croissance, il s'agit de "conduire à marche forcée le redressement des comptes publics", pour économiser 60 milliards d'euros sur la dépense d'ici 2017 et ramener à cette date le déficit public à zéro. L'an prochain, les dotations de l'Etat aux collectivités diminueront de 1,8 milliard d'euros, et de 2,250 mds en 2014-2015. Pour exemple, le projet 2013 de contrat triennal de voirie du lotissement des vieilles vignes ne sera pas subventionné !! Au motif que 116 demandes du même type attendent dans les bureaux du Conseil Général et qu'il faudrait attendre 2016 pour espérer une aide financière. Reste à demander de pouvoir bénéficier d'un peu de « réserve parlementaire », mais là, je m'y refuse catégoriquement, ce système est un « bidule » au service d'un clientélisme que je n'apprécie guère.

Pour notre Commune, l'année 2012 a été riche en réalisations de toutes sortes (travaux, aménagements, remises en état, etc..). L'année 2013 verra quant à elle la finalisation des grands travaux de mise aux normes (défense incendie, remplacement des branchements d'eau en plombs). C'est en 2013 également que le plan d'eau de 22 ha situé au bout de Couture sera restitué à la Commune. D'autres travaux sont actuellement en cours et devraient être terminés début janvier (suppression de la retenue de l'Usine Savoie Réfractaire - automatisation du PN 9 Rue de la Noue aux Vaches).

Une pensée bien particulière pour Jean François Leroy qui quitte la vie active pour une retraite bien méritée après de longues années de bons et loyaux services. C'est pour moi la perte d'une multitude de compétences qu'il sera très difficile de retrouver.

Une pensée respectueuse à celles et ceux qui nous ont quitté en 2012 et une plus particulière pour Gérard Daher qui fut le fervent et fidèle Trésorier de l'Association des anciens combattants.

Le Conseil Municipal, les membres du CCAS et les employés communaux vous souhaitent une excellente année 2013.

Très cordialement

Philippe Vernet



La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir et la Roue à aubes

LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 871 Ormois (recensement de 2009)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la Mairie

Lundi de 14h 30 à 17h30

Jeudi de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 12h

Samedi de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73

Fax : 01 64 01 70 11

Agence Postale Communale

Lundi de 14h à 18h

Mardi, Jeudi, vendredi et samedi
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 01 60 58 88 34

Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

TÉLÉPHONES UTILES

Agence Postale des Ormes : 01 60 58 88 34

École Publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Culte Catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie Nationale : 01 60 67 10 15

Hôpital Léon Binet (Provins) :
01 64 60 40 00

Clinique Saint Brice (Provins) :
0 826 39 99 30

E.D.F. sécurité dépannage : 0 810 333 077

G.D.F. sécurité dépannage : 0 810 433 077

Sous Préfecture de PROVINS :
01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre ANTI-POISONS :
01 40 05 48 48

Les Secours : 112 depuis votre portable
en zone Européenne.

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**

Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins : **01 64 60 27 80**

Ramassage des ordures ménagères et ramassage du tri sélectif :

voir calendrier du S.M.E.T.O.M.- G.E.E.O.D.E.

La consultation P.M.I. (protection maternelle et infantile) passe tous les mois :

voir affichage municipal.

CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DU 09 OCTOBRE 2012

Le 09 octobre 2012, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 02 octobre 2012, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe VERNET, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – VARECHARD RENE – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL – BUSATO JEAN – CANIAC ALAIN – MONMART ALAIN – COUSTALAT JEAN PIERRE.

Etaient absents ou excusés :

- SOLOHUB SABRINA représentée par CANZIANI MIREILLE
- AMRANI EMILIE

Transfert de compétence budget M49 assainissement au SICTEUCEO – VERNET Philippe - CM N° 77 347 09 10 2012 01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, que soit transféré au SICTEUCEO la compétence du budget de l'assainissement de la commune, avec effet au 01 janvier 2013, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Transfert de l'emprunt « assainissement » Agence de l'eau au SICTEUCEO – VERNET Philippe - CM N° 77 347 09 10 2012 02

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, propose de transférer l'emprunt (budget assainissement) de l'Agence de l'eau au SICTEUCEO avec effet au 01 janvier 2013.

N° convention : 02774600

N° attributaire : 577347B

Dette à l'origine : 16 845 €

Durée : 12 ans

Périodicité échéance : annuelle

Capital restant dû : 4 211.25 €

Dernière échéance : 04/06/2015

Transfert de l'emprunt « assainissement » Caisse Epargne Ile de France au SICTEUCEO – VERNET Philippe - CM N° 77 347 09 10 2012 03

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, propose de transférer l'emprunt (budget assainissement) de la Caisse d'Epargne Ile de France au SICTEUCEO avec effet au 01 janvier 2013.

N° Dossier : D0300128

N° Prêt : 20300128

Dette à l'origine : 56 000 €

Durée : 15 ans

Périodicité échéance : trimestrielle

Capital restant dû : 23 529.12 €

Dernière échéance : 10/06/2018

Taux intérêts : 4.04 %

Création d'un poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe – VERNET Philippe - CM N° 77 347 09 10 2012 04

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu des nouvelles conditions d'avancement de grade au choix par le biais de l'ancienneté, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01 novembre 2012 et charge Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de vacance de poste.

Création d'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe – VERNET Philippe - CM N° 77 347 09 10 2012 05

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu des nouvelles conditions d'avancement de grade au choix par le biais de l'ancienneté, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01 novembre 2012 et charge Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de vacance de poste.

Décisions modificatives M14 – MAURY Yannick - CM N° 77 347 09 10 2012 06

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Investissement – dépenses : 23 – 2313	- 3 300.00 €
Investissement – dépenses : 20 – 202	+3 300.00 €
Investissement – dépenses : 23 – 2313	- 4 000.00 €
Investissement – dépenses : 20 – 2031	+4 000.00 €
Investissement – dépenses : 23 – 2313	- 16 000.00 €
Investissement – dépenses : 21 – 21312	+16 000.00 €

SIESM – Travaux concernant la rénovation de l'éclairage public, rue du Moulin d'Ocle – VERNET Philippe - CM N° 77 347 09 10 2012 07

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : délègue la maîtrise d'ouvrage au SIESM concernant les travaux de rénovation sur le réseau d'éclairage public, rue du Moulin d'Ocle au niveau du numéro 21 TER, dit qu'après réception des travaux, le matériel choisi parmi la sélection du SIESM, deviendra la propriété de la commune, dit que tous les travaux complémentaires à ceux effectués par le SIESM, sur demande de la commune, feront l'objet d'un bon de commande adressé par la commune à l'entreprise de son choix.

SIESM – Adhésion des communes de Dammarie les Lys et Pringy – VERNET Philippe - CM N° 77 347 09 10 2012 08

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, des membres présents et représentés, approuve l'adhésion des communes de Dammarie les Lys et Pringy au SIESM.

Délibération prise : POUR : 12 – ABST : 01

Fusion des communauté de communes de la Bassée et du Montois – VERNET Philippe - CM N° 77 347 09 10 2012 09

Considérant que le projet de fusion a pour objet de créer une entité territoriale pertinente ; il est proposé au Conseil municipal :

D'approuver le périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de « La Bassée » et du « Montois » et comprenant les communes suivantes :

Canton de Bray-sur-Seine

Baby	Gravon	Mouy-sur-Seine
Balloy	Grisy-sur-Seine	Noyen-sur-Seine
Bazoches-lès-Bray	Hermé	Passy-sur-Seine
Bray-sur-Seine	Jaulnes	Saint-Sauveur-lès-Bray
Chalmaison	La Tombe	Villenaux-la-Petite
Everly	Les Ormes-sur-Voulzie	Villiers-sur-Seine
Fontaine-Fourches	Montigny-le-Guesdier	Villuis
Gouaix	Mousseaux-lès-Bray	

Canton de Donnemarie-Dontilly

Cessey-en-Montois	Lizines	Sigy
Châtenay-sur-Seine	Luisetaines	Sognolles-en-Montois
Coutençon	Meigneux	Thénisy
Donnemarie-Dontilly	Mons-en-Montois	Villeneuve-les-Bordes
Egligny	Montigny-Lencoup	Vimpelles
Gurcy-le-Châtel	Paroy	
Jutigny	Savins	

De dénommer la communauté de communes issue de la fusion « **Communauté de Communes Bassée-Montois** »

D'adopter les points suivants :

- La communauté de communes est créée pour une durée illimitée
- La date d'effet de la fusion est fixée au 1^{er} janvier 2014

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision suivante : DECIDE d'adopter les propositions susmentionnées, DIT la désignation du siège de la communauté de communes fera l'objet d'une nouvelle délibération après concertation entre les communes incluses dans le périmètre.

Délibération prise : POUR : 06 – CONTRE 02 – ABST : 05

Informations générales communales – CM N° 77 347 09 10 2012 10

- ♦ Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission des deux CAE.
- ♦ Monsieur VERNET : Projet de réfection du mur de séparation (Presbytère – Ecole) : après avis du conseil : POUR : 08 – CONTRE : 04 – ABST : 01.
- ♦ Monsieur VERNET informe l'assemblée des travaux du remplacement des branchements plombs (55).
- ♦ Monsieur VERNET : Défense Incendie : suite à la pose de deux réservoirs enterrés, l'enlèvement de la terre (environ 800 m³) pourrait être étalé sur le terrain en face de la Mairie côté SAGEP.
- ♦ Monsieur VERNET : Projet de parking satellite aux Ormes afin de permettre le désengorgement du stationnement sur Longueville.
- ♦ Monsieur VERNET : Mise en place du logiciel « inventaire-emprunt et population ». Formation le 16/10/12.
- ♦ Monsieur VERNET : Demande du Président de l'association « Les ateliers de l'Art Brut » pour occuper le local de l'ancienne poste. Pour avis : POUR : 01 – CONTRE : 12
- ♦ Madame MOREAU informe que la loi du 20 mars 2012 majorant de 30 % les droits à construire est abrogée par une loi du 06 août 2012.
- ♦ Monsieur VERNET : Résidence des Ormes : renforcement de la voirie au lotissement : affaire en cours.
- ♦ Monsieur de NATALE énumère les travaux faits en 2012 : changement des fenêtres et portes de la classe maternelle, chaudière remplacée, création du plafond anti-feu de la salle polyvalente, alarme incendie à la salle polyvalente, réfection de peinture à la salle polyvalente, création de la porte de secours dans la classe des CM, columbarium. Les travaux en cours sont : passage berlinois devant l'école, parquet de l'église, deuxième grille du cimetière, pourtour du monument aux morts, et clôture du fond à la Maison des associations.
- ♦ Monsieur BUSATO : Contrôles des systèmes d'assainissement : les contrôles de diagnostics, de conformité avec des nouvelles installations à l'occasion des cessions immobilières ne sont plus réalisés par la Sté VEOLIA (marché arrivé à son terme); en attente d'un nouveau prestataire.
- ♦ Monsieur VERNET : Dissolution du SEP Bassée Montois par arrêté du Préfet de Seine et Marne le 06 juillet 2012.
- ♦ Monsieur VERNET : Travaux sur le passage à niveau n° 9 rue de la Noue.
- ♦ Monsieur VERNET : Nomination de Monsieur MICHEL Jean-Luc, nouveau directeur de l'EHPAD au 01 octobre 2012.

- ♦ Monsieur de NATALE : Echange de 10 points lumineux (Route d'Everly et traversée des Ormes) par le SIESM.
- ♦ Monsieur MAURY : offre intéressante de la sté Konica Minolta pour un nouveau photocopieur.
- ♦ Madame CANZIANI : Repas des anciens le 25 novembre 2012 animé par « Danses Passion » - Fête de Noël pour l'Ecole Spectacle de marionnettes le 15 décembre 2012 à 15 h 30 et cette année le thème du décor de Noël sur la place de l'église « les Stroumphs ».
- ♦ Monsieur de NATALE : Syndicat de la Voulzie : réunion le 03 novembre 2012 concernant les travaux à Savoie Réfractaire.
- ♦ Monsieur VARECHARD : la Sté A2C a prévenu qu'elle avait encore besoin de temps, environ 6 mois pour terminer les travaux en cours, le plan d'eau sera rétrocedé en 2013.



COMPTE RENDU DU 06 DECEMBRE 2012

Le 06 décembre 2012, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 30 novembre 2012, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe VERNET, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – VARECHARD RENE – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL – BUSATO JEAN – CANIAC ALAIN – MONMART ALAIN – SOLOHUB SABRINA.

Etaient absents ou excusés :

- COUSTALAT J.PIERRE représenté par de NATALE GUY.
- AMRANI EMILIE

SIESM création d'un syndicat départemental - VERNET Philippe - CM N° 77 347 06 12 2012 01

Le Conseil municipal demande un complément d'information sur cette affaire.

Avenant au contrat d'assurance – VERNET Philippe - CM N° 77 347 06 12 2012 02

Le Conseil municipal demande un complément d'information sur cette affaire.

Siège de la communauté de communes de la Bassée et du Montois – VERNET Philippe - CM N° 77 347 06 12 2012 03

FUSION BASSEE ET MONTOIS : Fixation du siège communautaire

Vu la délibération n°3-1-09-12 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2012 portant approbation du périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion des communautés de communes de « La Bassée » et du « Montois », fixation de sa dénomination, de la date de fusion et de sa durée ;

Considérant que les conseils communautaires et les conseils municipaux ont décidé que la détermination du siège ferait l'objet d'une nouvelle délibération ;

Considérant le bien fondé, en raison de l'étendue du futur territoire communautaire, d'envisager la coexistence de plusieurs lieux d'accueil du Public ;

Considérant, pour autant, que l'organisation matérielle du service au Public ne peut intervenir qu'une fois fixées les compétences de la future Communauté de Communes Bassée Montois ;

Considérant que le siège communautaire peut ne pas être un lieu d'accueil de Public et qu'il pourra, si besoin est, être déplacé;

Considérant qu'en ce qui concerne les services publics, le Canton de Donnemarie-Dontilly s'estime désavantagé par rapport au canton de Bray-sur-Seine ;

Dans un souci de rééquilibrage, les Bureaux communautaires de la Bassée et du Montois proposent au Conseil Municipal, d'adopter le point suivant :

Le siège de la Communauté de Communes Bassée Montois est fixé en Mairie de Donnemarie-Dontilly.

Avis du bureau communautaire : Dans leur séance du 12 novembre 2012, les bureaux communautaires de la Bassée et du Montois se déclarent favorables à cette proposition.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la décision :

Le conseil **DECIDE à l'unanimité** d'adopter la proposition susmentionnée.

Communauté de communes de la Bassée : adhésion au Syndicat Mixte « Seine et Marne Numérique » - VERNET Philippe – CM N° 77 347 06 12 2012 04

Considérant l'objet de ce syndicat mixte qui est de procéder à la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine-et-Marnais ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : **d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes** consistant en l'extension de ses compétences à l'aménagement numérique et sa nouvelle réécriture telle que définie comme suit :

ARTICLE III - OBJET

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

- « Action de promotion de l'emploi et de développement économique :
 - étude d'implantation d'un hôtel ou d'une pépinière d'entreprises,
 - **la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine et Marnais,**
 - Réalisation, en partenariat avec la Communauté de Communes du Montois, le monde et les organisations agricoles, d'une étude d'opportunité portant sur l'émergence de circuits courts, de filières « agro matériaux » ou « éco construction », « agro énergies » et « sylvicole ».
 - Partenariat d'aide à la création d'entreprises- contractualisation avec Melun Val de Seine Initiatives»

Article 2 : **d'autoriser le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Bassée à adhérer à un syndicat mixte** ouvert exerçant la compétence de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'occurrence le Syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique ».

Délibération prise : POUR10 – ABST 03

Embauche d'une personne en CAE « emplois d'avenir – VERNET Philippe – CM N° 77 347 06 12 2012 05

La commune souhaite embaucher une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi « Emplois d'Avenir » pour 35 heures par semaine. L'Aide de l'Etat est fixée à 75 % du SMIC (550€/mois charges comprises à la charge de la Commune). Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois dans la limite de 36 mois. Notre contact est la Mission Locale du Provinois qui est en rapport avec Pôle Emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord de principe à l'embauche d'un contrat CAE « Emploi d'Avenir »

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 06 12 2012 06

♦ M VERNET : Les travaux de signalisation du PN 9 sont en cours. Fin des travaux fin janvier 2013.

- ♦ M VERNET : Début des travaux de l'effacement de l'ouvrage de Longpont. Réunion de chantier tous les mercredis à 9 h 30.
- ♦ M de NATALE : Marché à Procédure adaptée concernant le renforcement de la défense incendie avec pose de deux réservoirs enterrés et clos. Deux propositions d'offre de prix : SAS PEPIN : 128 329.60 € TTC et la Lyonnaise des Eaux : 89 310.71 € TTC. La Lyonnaise des eaux est retenue.
- ♦ M VERNET : Courrier d'une habitante demandant la pose d'un panneau de signalisation rue de la poste : avis défavorable.
- ♦ M VERNET : SPANC : différentes aides liées à la signature d'un contrat de développement durable, après avis du conseil, le conseil décide de garder la situation actuelle. Situation actuelle : POUR 11 – CONTRE 02 – ABST 00
- ♦ M MAURY : Demande de la Réserve Naturelle AGRENABA afin de clôturer une parcelle appartenant à la commune. Avis défavorable POUR 00 – CONTRE 12 – ABST 01.
- ♦ M. MAURY suggère que la lyonnaise des eaux effectue deux relevés par an. Un courrier sera envoyé.
- ♦ M VARECHARD demande le balisage sur un regard ouvert se situant sur le passage des réseaux de la ville de Paris.
- ♦ M VARECHARD demande des informations sur le ru de couture qui est sans cesse à sec. Des travaux sont en cours.
- ♦ M VARECHARD demande la fermeture du passage piéton (passage à niveau n°8) « rue Marcel Viallet ». La porte a été condamnée et l'arrêté sera de nouveau affiché.
- ♦ M VERNET a reçu des félicitations de certains habitants pour le repas des seniors.
- ♦ Mme CANZIANI informe de la distribution des colis le 15 décembre 2012 et l'après midi : fête de l'école.
- ♦ Mme SOLOHUB est intervenue dans la classe des CM1 et CM2 de Mme WARIN-GRISOT dans le cadre du jumelage. Les élèves avaient préparé une interview, ils avaient beaucoup de questions et étaient très intéressés par le sujet. Ils vont préparer une lettre en réponse à celle des élèves italiens. L'échange par correspondance est commencé.

COMMISSION DE L'URBANISME



TRAVAUX ANNÉE 2012



SAINT PAUL Pierre	DP0773471200001	30 /01/12	<i>Extension préau</i>
BAGUE Patrick	DP0773471200002	26/03/12	<i>Fenêtre de toit</i>
HEURTEVENT Frederic	DP0773471200004	23/04/12	<i>Abri de jardin</i>
LANERO Raymond	DP0773471200003	07/05/12	<i>Fenêtres de toit, verrière, baies vitrées, verrière, œil de boeuf</i>
LAVIER Nicolas	DP0773471200005	07/05/12	<i>Cheminée, fenêtre de toit, changement tuiles</i>
BERNARD Serge	DP0773471200007	29/05/12	<i>Clôture</i>
JOOMUN Jacques	DP0773471200009	29/05/12	<i>Abri de jardin</i>
MARTEAU Franck	DP0773471200006	04/06/12	<i>Panneaux photovoltaïques</i>
GIRARDOT Georges	DP0773471200008	04/06/12	<i>Bardage hangar</i>
SAINT PAUL Pierre	DP0773471200010	18/06/12	<i>Modification garage, sens du faitage</i>
GUILLAUME Lionel	DP0773471200011	19/07/12	<i>Véranda</i>
BIVILLE Frederic	DP0773471200012	19/07/12	<i>Changement fenêtres en porte fenêtres</i>
FIDON Sylvain	DP0773471200013	19/07/12	<i>Fenêtres de toit</i>
CANZIANI François	DP0773471200014	28/08/12	<i>Abri de jardin</i>
DEPIREUX Rolande	DP0773471200015	15/10/12	<i>Clôture</i>
MINOST Guy	DP0773471200016	22/11/12	<i>Abri matériel</i>
LEROY Michel	PC0773471100005	26/11/12	<i>Maison et hangar</i>
BOUCHE Mickael	PC0773471200004	17/12/12	<i>Maison</i>
CHEVALIER Jérôme	PC0773471200005	31 /12/12	<i>Garage</i>
JUTHEAU-DE WITT Viviane	PC0773471200003	06/12/12	<i>Création d'un musée</i>

Légendes : PC : Permis de Construire, DP : Déclaration Préalable

Rappel : la loi du 20 mars 2012 majorant de 30% les droits à construire ne rentrera pas en vigueur, elle a été abrogée par une loi du 06 août 2012.

LA COMMISSION DE L'URBANISME VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2013.

PATRICIA MOREAU

TRAVAUX 2012 (hors entretien des bâtiments)



Système de chauffage des écoles.

Remplacement de la 2ème chaudière par une à condensation. L'économie d'énergie estimée est d'environ 30 %. Le financement est subventionné à hauteur de 50 % grâce au « fond départemental école ».

Aménagement Maison des Associations

Suite à la réouverture d'une classe à la rentrée 2012, la garderie a été déplacée à la Maison des Associations. Sa partie arrière a été aménagée pour permettre aux enfants d'évoluer en toute sécurité. Pose d'un grillage, d'un portail de service et de deux portillons d'accès.



Sécurité

Dernière phase de la sécurisation des abords de l'école. Après la pose des stops de la route de Bray, réalisation d'un ralentisseur Grande rue de Couture. Les travaux ont été subventionnés par le produit des amendes de police relatives à la circulation routière qui fait l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales, elles correspondent au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire.





Cimetière

Remise en état des deux portes du cimetière. Démontage, sablage, protection anticorrosion et mise en peinture.

Cimetière

Pose du 2ème columbarium. Le columbarium (dérivé du latin *columba*, « niche de pigeon ») est le lieu où sont déposées dans des niches les urnes cinéraires contenant les cendres des défunts. Pendant la Rome antique, les *columbaria* étaient de grandes chambres souterraines où les restes incinérés étaient placés dans des petites niches dans les murs, qui étaient décorées par des plaques commémoratives ou des sculptures à l'effigie du mort. Les *columbaria* étaient une manière peu coûteuse de garantir cette transition, et les *collegia*, sorte d'association funéraire, permettaient à toutes les classes de la société d'atteindre l'au-delà. Quelques empereurs ont même fourni les allocations funèbres aux plus indigents pour pouvoir obtenir une place dans ces *columbaria*.



Les *columbaria* étaient une manière peu coûteuse de garantir cette transition, et les *collegia*, sorte d'association funéraire, permettaient à toutes les classes de la société d'atteindre l'au-delà. Quelques empereurs ont même fourni les allocations funèbres aux plus indigents pour pouvoir obtenir une place dans ces *columbaria*.



Salle polyvalente

Pour un peu plus de clarté et de confort auditif : Remplacement des dalles du plafond, réfection des peintures, remplacement du système d'alarme incendie, réaménagement du local technique et remplacement du système d'évacuation des chéneaux. Un projet d'agrandissement de la cuisine est en cours.



Ecole primaire

Toutes les huisseries de la classe de maternelle ont été remplacées. Un des linteaux de la façade nord a été complètement remanié et une porte de secours incendie a été installée dans la classe des CM conformément aux règles d'accès dans les ERP. (établissement recevant du public).

La salle de classe de la Directrice est également équipée en wifi et mise en réseau avec la Mairie. La remise en état du mur de séparation avec le presbytère a été engagée en 2012 pour une réalisation début 2013.



Autres travaux engagés en 2012 pour une réalisation en 2013.

- Remplacement des branchements d'eau en plombs. Décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001.
- Renforcement de la défense incendie (périmètre du lotissement des Vieilles Vignes, centre du village et futur Musée de la vie d'autrefois). Préconisations du SDIS.

Autres travaux en cours qui ne sont pas de la compétence de la Commune.

- Suppression de l'ouvrage hydraulique de l'usine Savoie réfractaire dans le cadre de la restitution écologique de la Voulzie.
- Automatisation du PN 9 (rue de la Noue aux Vaches) conformément à la convention signée entre l'Etat, RFF et les 7 Communes concernées par la réactivation de la voie ferrée « Montereau-Gouaix ».

La Commission Travaux-Environnement vous souhaite
une excellente année 2013

COMMISSION DES FÊTES

REPAS DES SENIORS

Le dimanche 25 novembre nos anciens se sont réunis pour le traditionnel repas de fin d'année. Ils étaient une cinquantaine à avoir répondu présents et c'est dans la joie et la bonne humeur qu'ils ont passé la journée. Tous ont pu déguster un excellent repas et danser sur des musiques entraînantes.

La journée fut bien agréable pour tout le monde.



Et un petit tour de valse !



Journée conviviale

OPÉRATION 1 ENFANT— 1 JOUET—02 DÉCEMBRE 2012

Pour la 9ème année, l'Association « TOP MOTO » et la Croix Rouge Française de Provins ont renouvelé leur opération « 1 ENFANT—1 JOUET ». C'est donc le dimanche 02 décembre que nous avons accueilli plus de 250 motos et les camionnettes de la croix rouge qui collectaient les jouets.



Les habitants des Ormes ont encore été très généreux cette année.



Près de 250 motards ont participé à cette opération.

NOËL 2012 A L'ÉCOLE

Samedi 15 décembre 2012 le Père Noël est venu gâter les enfants de l'école des Ormes sur Voulzie.

L'après midi débuta par un spectacle de marionnettes « L'arche de Noël » présenté par la compagnie des « P'tits Loups ».

Puis les enfants ont chanté quelques chants de Noël qu'ils avaient préparés avec Dominique, leur professeur de chant. Enfin, Le Père Noël est arrivé chargé de jouets, et chacun a reçu son cadeau.

Un grand merci à Annie, pour avoir décoré magnifiquement la salle.



Clémentine part pour une nouvelle aventure à la rencontre du monde merveilleux des animaux



Ramollo n'arrête pas de vouloir attraper les animaux pour son zoo



*Quelques chants de Noël...
en attendant le Père Noël*



Merci Père Noël !

Les personnages disparaissent et les guirlandes s'envolent... Un vent de folie souffle au-dessus des décorations de Noël !

Chaque année au moment de Noël, nous essayons de décorer notre village au mieux, afin d'égayer l'environnement des habitants le temps des fêtes. Nous n'avons pas l'ambition d'égaliser les décorations de certaines villes ou villages voisins, mais d'année en année, nous nous attachons à faire évoluer ces illuminations en les renouvelant avec des guirlandes de nouvelle génération, plus économiques, et petit à petit répartir les décorations dans tout le village des Ormes.

Depuis plusieurs années aussi, nous avons pris l'habitude, en plus de la traditionnelle crèche et pour le plus grand plaisir des enfants, de faire un décor « à thème » sur la place de l'église.

La ville de Bray nous loue les différents éléments du décor, personnages, maisonnette ou autre, et le montage est effectué par les membres du conseil municipal.

C'est toujours début décembre, bravant le froid, la pluie ou le vent que nous le mettons en place.

Cette année, c'est un petit village de « shtroumpfs » qui s'est bâti en une matinée.



Installation du décor le 1er décembre au matin

Mais, c'est avec une immense déception qu'au matin du 28 décembre, nous avons constaté que des individus avaient dérobé un des personnages, le système électrique ainsi que toutes les guirlandes électriques !

Les guirlandes des 2 sapins se trouvant devant la Mairie ont également subi le même sort !

Déjà fin novembre, alors que ces sapins venaient à peine d'être installés, l'un avait été arraché et il a fallu le remettre en place.

L'année passée, ce sont 2 guirlandes qui ont également été dérobées dans le décor.

Les auteurs de ces méfaits ont dû oublier la magie que ces décorations procurent aux jeunes enfants et nous regrettons de ne pouvoir créer, comme nous le voulons, la féerie de Noël sans que certains « idiots » ne viennent détériorer les décors mis en place.

C'est très navrant et très décevant !!!

Il n'est pas du tout plaisant, quand on se donne du mal pour embellir l'environnement par des décors et illuminations, de voir son travail détérioré par des individus au comportement peu scrupuleux !

Cela coûte de l'argent et du temps !

Alors faut-il baisser les bras ? Renoncer à faire quoi que soit, ne rien installer au Noël prochain et priver nos enfants et les habitants de la magie de Noël ?

C'est une question qui sera certainement posée et débattue en conseil municipal !



Mireille CANZIANI



La commission des fêtes, vous souhaite
une Bonne Année 2013

CENTRE COMMUNAL D 'ACTION SOCIALE

LE CCAS VOUS INFORME :

REPAS A DOMICILE

Livrés par la Maison de Retraite de Bray sur Seine (01 60 58 58 60)

Repas complet à 5,20 euros,

Livré 3 fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi.

TRANSPORTS

PROXI'BUS

Transport à la demande des Cars Moreau,

Prix du carnet de 10 tickets 12,70 euros,

1 ticket par trajet, les mercredis et vendredi matin à destination de Bray.

Le jeudi après-midi à destination de Provins, (Centre hospitalier, Centre Commercial, Centre Ville)

Horaires des allers et retours à voir lors de la réservation au 01 64 01 82 05.

AGENCE SOLIDARITE TRANSPORT

Transports gratuits en Ile de France ou réduction de 75% pour les bénéficiaires du RSA et certains chômeurs, appelez le 0800 948 999, appel gratuit d'un poste fixe.

TRANSPORT MEDICAL OU PARAMEDICAL

A destination de Provins, Montereau, Donnemarie -Dontilly, Nangis, Longueville, ou Nogent sur Seine, téléphonez à la Mairie de Bray sur Seine 01 60 67 10 11 pour réservation et renseignements, ce service est assuré par l'ACSAD.

Exemple pour l'hôpital de Provins ou la Clinique Saint Brice, aller retour 20 euros, le chauffeur attend le temps nécessaire pour la visite à un proche, ou à des examens.

PAM 77

C'est un service de transport collectif, à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite.

Renseignements au 0 810 0810 77.

SANTE

CSPA

(Centre de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) APS contact

Accueille des personnes mises en difficulté par leur consommation de substances psycho-actives licites ou non, y compris le tabac et de médicaments détournés de leur usage, et également des personnes souffrant d'addiction sans substance (jeux de hasard, jeux d'argent, jeux video, cyberaddiction). Ce centre accueille également les familles ou l'entourage.

28 rue de la Vénrière 77160 Provins tel :01 64 08 99 47. (accueil avec ou sans rendez vous).

CSAPA ex CCCA

Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, (spécialisé en alcool) 1 rue Saint Thibaud Provins. Tél: 01 60 67 10 11 service gratuit et anonyme.

SOCIAL

Les Restos du Cœur

Rue de la Fontaine à Bray sur Seine accueillent les familles de tout le Canton.

Téléphone : 01 60 67 10 11.

Les inscriptions se font avec une pièce d'identité, justificatifs des ressources, bordereau de prestations familiales, certificats de scolarité, et avis de non imposition.

JEUNESSE

Comme chaque année le CCAS a félicité et récompensé les élèves qui ont obtenu le Brevet des Collèges par un bon d'achat de 35 euros.

Les lauréats sont :

- ❖ GOBBATO Alexis
- ❖ CANIAC Thomas
- ❖ LANERO Romain
- ❖ LEQUEUX Célestine
- ❖ PAWELSKI Tania
- ❖ GUILLON Quentin
- ❖ BARRAT Melissa
- ❖ BIDEAUX Emmy
- ❖ LUC Diana

COLIS DE FIN D'ANNEE

Le samedi 15 décembre 118 colis ont été distribués par des membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S.dans une ambiance très chaleureuse.

Le mardi 18 décembre Philippe Vernet et une petite équipe du CCAS et du Conseil Municipal, Mr Busato, Mme Canziani et Mme Moreau ont remis des petits colis de gourmandise aux résidents de la Maison de Retraite, Les jardins de la Voulzie, ce furent des moments pleins d'émotion et de sympathie.

L'Equipe du CCAS est à votre service et à votre entière disposition.

Jean -Pierre Coustalat.

Du pâturage dans la réserve naturelle de la Bassée

Ce projet est en cours depuis l'automne dernier. L'utilisation de grands herbivores pour maintenir des espaces ouverts est une méthode reconnue au niveau de la gestion des milieux naturels.

L'équipe de la réserve naturelle nationale de la Bassée y pensait déjà depuis longtemps, mais la mise en place du pâturage n'est pas à faire à la va vite, surtout lorsqu'on est en zone humide.

Le choix de la race est très important.

La zone de la réserve naturelle qui accueillera les premiers ruminants est l'extrémité ouest de la réserve, où une peupleraie a été coupée l'an dernier.



L'endroit est assez humide et des tâches de roselière sont parsemées dans cette zone de 5 ha.

La zone étant souvent partiellement en eau (nappe phréatique affleurant régulièrement durant les périodes de crue, que ce soit en hiver ou au printemps), nous avons opté pour la race nous semblant la plus rustique et résistante vis-à-vis de l'humidité : la vache Highland.

La zone en peupleraie, en 2008



La zone au printemps 2011, après la coupe des peupliers

Ce projet a été mené en partenariat avec les entreprises exploitantes de granulats GSM, A2C Granulat et BGIE qui, en compensation du passage dans la réserve naturelle d'une bande transporteuse de granulats, prennent à leur charge les frais de gestion sur ces zones (d'autres

peupleraies ont été ou seront coupées sur ce secteur de la réserve, situé sur la commune des Ormes sur Voulzie).



La zone aujourd'hui,
en juillet 2012

Ainsi, deux jeunes taurillons d'un an ont été choisis pour entretenir la majeure partie de cette zone (2,6 ha en pâture, le reste de la zone étant prévu en fauche, en fourrés et lisières). Ils sont issus du cheptel du maire de Melz-sur-Seine, M. Boudignat. Le 15 juillet dernier, après plusieurs semaines de tentative de capture au sein du troupeau pâturent sur le pourtour d'une carrière à Villiers-sur-Seine, les deux jeunes taurillons ont été enfin attrapés. Le lendemain, ils ont été marqués, et une prise de sang leur a été faite afin de vérifier leur état de santé. Puis ils ont été relâchés dans leur nouvel enclos, dans la réserve naturelle.



Carex (droite) et Nénuphar
(gauche) dans leur nouvel
environnement

Ces deux jeunes bœufs sont donc en période d'adaptation à leur nouvel environnement et nous ne souhaitons pas attirer le public spécialement vers eux pour le moment. Néanmoins, si jamais vous découvrez leur enclos, nous recommandons de ne pas y entrer, de ne pas leur apporter de nourriture, et surtout de ne pas vous inquiéter. Cette race rustique est faite pour passer toute l'année dehors, sans apport de nourriture ni abris d'origine anthropique (cabane, étable, ...).

PAGES PRATIQUES

Réglementation de l'implantation d'élevages à proximité des habitations

Les règles d'implantation des poulaillers, clapiers, élevages porcins à lisier et autres élevages sont précisées par l'article 153-4 du règlement sanitaire départemental. Les élevages de type familial ne sont soumis à aucune distance vis-à-vis des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers. On entend par élevage familial toute production destinée à une consommation strictement familiale dans le cas des lapins, volailles, porcins, ovins et caprins, ou, à l'agrément de la famille.

En dehors des élevages familiaux, le règlement sanitaire départemental impose les règles d'éloignement suivantes :

- élevages de volailles et de lapins renfermant plus de 50 animaux de plus de 30 jours, à plus de 25 mètres des immeubles habités, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public (sauf camping à la ferme) ;
- élevages de volailles et de lapins renfermant plus de 500 animaux de plus de 30 jours à une distance de 50 mètres (sauf camping à la ferme) ;
- élevages porcins à lisier : 100 mètres au moins ;
- autres élevages, à l'exception des élevages de type familial et de ceux de volailles et de lapins, à plus de 50 mètres (sauf camping à la ferme).

Concernant la présence d'animaux dans les habitations, l'article 26 du règlement sanitaire départemental précise « Sans préjudice de l'application de la réglementation en vigueur, il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords, et de laisser stationner dans les locaux communs, des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la sécurité, à la tranquillité, à la salubrité des habitations ou de leur voisinage ».



L'article R 1334-31 du code de la santé publique précise qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Philippe Vernet

CRÉMATION

En France, la progression spectaculaire du mode d'obsèques par crémation (32% des décès en 2011) ne manque pas d'interpeller et de bousculer la tradition de l'inhumation. La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire a modifié les dispositions relatives entre autres à la destination des cendres après la crémation.

Volonté du défunt

Le choix de la crémation reflète les volontés du défunt.

Il peut avoir exprimé son souhait oralement à ses proches ou l'avoir notifié par écrit.

Délais

L'inhumation doit avoir lieu dans la période comprise entre 24 heures et 6 jours après le décès. Si le décès s'est produit à l'étranger, le délai est de 6 jours au plus après l'entrée du corps en France.

Les dimanches et jours fériés ne sont pas comptés dans ces délais.

Une dérogation à ces délais peut être accordée par le Préfet du département selon les circonstances.

Démarches à effectuer

La crémation est autorisée par le maire du lieu du décès ou du lieu de mise en bière en cas de transport du corps.

Il convient de fournir le certificat du médecin ayant constaté le décès.

Ces formalités peuvent être accomplies par l'entreprise de pompes funèbres.

Destination des cendres

Aussitôt après la crémation, les cendres sont recueillies dans une urne funéraire comportant une plaque qui indique l'identité du défunt et le nom du crématorium.

L'urne est remise à la personne qui a pourvu aux formalités.

Inhumation de l'urne dans une sépulture

L'urne peut être inhumée dans une sépulture.

Elle peut aussi être scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site funéraire.

Dépôt dans un columbarium

Le columbarium est un monument funéraire qui comporte plusieurs habitacles destinés à recevoir les urnes funéraires. Il existe 2 columbariums aux Ormes.

Jardin du souvenir

Certains cimetières proposent un espace réservé où les cendres peuvent être dispersées. Cet endroit existe aux Ormes.

Dispersion des cendres en pleine nature

Les cendres peuvent être également dispersées.

Une déclaration préalable à la mairie du lieu de naissance du défunt est nécessaire.

Un registre indique l'identité du défunt, la date et le lieu de dispersion des cendres.

Pour disperser des cendres « en pleine nature », il faut s'assurer que celles-ci ne se répandront pas, même partiellement sur la voie publique ou dans un lieu public (stade, square, jardin public ...).

La dispersion est autorisée en mer mais interdite dans les cours d'eau (qui sont des voies publiques).

A savoir :

Il n'est pas possible de conserver une urne dans une propriété privée, ni de disperser les cendres dans un endroit privé.

Prix d'un emplacement dans un columbarium aux Ormes sur Voulzie :

- Pour 30 ans : 920 €
- Pour 50 ans : 950 €



Les enfants et le ski

Vous partez avec vos enfants ? Excellente idée, il n'y a pas d'âge pour profiter de la neige. Mais n'oubliez pas : la montagne est un univers dur dans lequel vos bouts de choux sont aussi fragiles qu'un bonhomme de neige.

Un âge, un sport : S'il n'y a pas d'âge pour partir à la montagne, il y en a un pour se lancer sur les pistes.

- **De 0 à 3 ans**, sur votre dos ou dans une nursery, votre enfant prend contact avec la neige, le froid et l'air pur. Si vous le gardez sur votre dos, évitez qu'il reste trop longtemps immobile. Les nourrissons et les jeunes enfants sont très sensibles au froid.
- **A partir de 3 ans**, les enfants peuvent se familiariser avec le ski. Les premières glissades s'effectuent en général sans les bâtons, histoire de trouver l'équilibre.
- **Dès l'âge de 5 ans**, les portes de la glisse s'ouvrent aux petits. Du surf aux raquettes, en passant par le ski de fond et le télémark, toutes les disciplines leur sont accessibles. Mais attention, leur pratique doit être adaptée à leur niveau physique.

Des stations pour les tout petits : Si toutes les stations accueillent les enfants, certaines le font mieux que d'autres. Présentes dans tous les massifs français, elles possèdent le label "P'tits montagnards" délivré par Skifrance. Toute votre tribu profitera des formules d'hébergement adaptées aux familles, d'une couverture médicale sur place, d'un service enfants perdus, de nurseries et de garderies, de tarifs spécifiques pour le jeune public, etc...

Le port du casque : Les enfants pensent avoir la force en eux. Pourtant, la montagne, le soleil et les autres skieurs constituent d'importantes sources de dangers. Les enfants sont souvent victimes d'un traumatisme crânien (d'après l'Association Médecins de Montagne). Les médecins recommandent vivement le port du casque (à la norme EN 1077) pour les enfants âgés de 4 à 12 ans.

Les boardies : Les boardies sont des accessoires primordiaux à l'enfant pour lui éviter le traumatisme le plus fréquent chez les jeunes surfeurs : l'entorse du poignet. La fracture du poignet arrive lorsque le skieur chute sur le talon de la main ou s'appuie maladroitement sur sa main. Fortement conseillés, les boardies aideront vos enfants à passer le cap de l'apprentissage sans bobos !

Se protéger du froid : Sur les pistes, quel que soit le temps, le froid atteint les organismes. Après un effort, la transpiration peut causer une sensation de froid si votre enfant n'est pas assez protégé. Les gants, le bonnet et la combinaison constituent l'équipement de base pour lutter contre le froid. Pour leurs petits pieds, un collant

suffit. Eviter par contre de superposer les chaussettes, elles empêchent le sang de circuler et font geler le pied.

Se protéger du soleil : Encore plus que les adultes, les enfants doivent faire attention aux dangers d'une longue exposition au soleil. Leur peau, plus jeune, est donc plus sensible. L'utilisation d'une crème solaire (crème anti-UVA et UVB, indice 25 minimum) et d'un stick à lèvres ne les empêchera pas d'avoir une belle peau et le port de lunettes de soleil leur évitera un désagrément comme l'ophtalmie des neiges. Ces protections sont aussi à ne pas oublier lorsque le ciel est gris !

Bien manger : Avant le départ pour les pistes, le petit déjeuner doit être considéré comme un vrai repas. N'oubliez pas de glisser des barres de chocolat ou de pâtes de fruit dans les poches de votre enfant pour manger sur les pistes. N'hésitez pas à faire boire votre enfant. La déshydratation, comme la faim, sont la cause des coups de fatigue... et peuvent donc entraîner des blessures.

Attention à la fatigue : Les parents ont peut-être du mal à le croire mais un enfant se fatigue plus vite qu'eux. En altitude, il est plus difficile de dormir. Pour être en forme, les plus petits devront dormir au moins dix bonnes heures. Sur les pistes, 2 heures de ski (au jardin d'enfants ou sur les pistes), c'est suffisant pour un enfant de moins de 5 ans. Pour les plus grands, cette attention est aussi nécessaire car les blessures sont souvent dues à un gros coup de fatigue et donc à une baisse de la vigilance.

Notre école



Les 79 élèves de notre école étaient heureux de faire leur rentrée sous le soleil de ce mardi 03 Septembre 2012. Grâce à l'ouverture d'une classe supplémentaire, ce sont quatre enseignants et non pas trois, qui ont accueilli chacun une vingtaine d'élèves.

Après la visite annuelle de notre maire, M. Vernet, les écoliers ont pris possession de leur matériel et sont entrés dans les

apprentissages.

« Il était une fois...le conte, les loups », sera notre fil conducteur de cette nouvelle année scolaire.

Durant la semaine du goût en Octobre, les enfants ont sollicité leurs papilles mais ont aussi cuisiné : soupe au potiron, gâteau de carottes, compote de pommes, gâteau au yaourt, pain ,..., pour le plaisir de déguster et de partager.



Le mois de Décembre fut riche en évènements.



Répétition des chants pour le spectacle de Noël.



Remise des cadeaux après le spectacle et les chants.



Mini marché de Noël.



Cinéma de Mons en Montois, projection de Pierre et le Loup.

Nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour 2013 et vous attendons pour notre carnaval courant Mars et notre spectacle courant Juin.



LISTE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

AMITIE A.P.A.R. (CLUB 3^{ème} AGE)

ASSOCIATION COMMUNALE SPORTIVE ET D'ANIMATION
(ANIMATION ,FETES)

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

ASSOCIATION DE TENNIS DE TABLE (PING PONG)

ATELIER (COUTURE, TRAVAUX MANUELS)

BIBLIOTHEQUE

C.O.F. (COMITE D'ORGANISATION DES FETES)

ENTRE TERRE ET CIEL (TAÏ-CHI)

GROUPE ADELAÏDE (MUSCULATION, FITNESS)

LES JARDINS DE LA VOULZIE (MAISON DE RETRAITE)

LES PETITS ORMOIS (CANTINE ET GARDERIE)

LES RIVERAINS DE LA VOIE FERREE

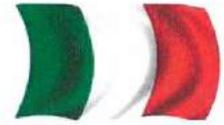
TALYS'ORMES (JUMELAGE AVEC L'ITALIE)

SOCIETE DE CHASSE

POUR AVOIR DES RENSEIGNEMENTS,

TÉLÉPHONEZ A LA MAIRIE AU :

01 64 01 77 73



Notre deuxième année de cours d'Italien a débuté le 13 novembre dernier. Ces cours sont de nouveau dispensés gracieusement par Dominique Mattiuz. Je lui renouvelle mes remerciements au nom de tous les membres de l'association.



CORSI
d'italiano

Le 15 Novembre, je suis intervenue dans la classe de Sylvie Warin auprès de ses élèves qui m'avaient préparé une interview. Ils souhaitent connaître l'histoire du jumelage aux Ormes sur Voulzie. Ils avaient beaucoup de questions et étaient très intéressés de découvrir les différences qu'il peut y avoir entre 2 pays.

Les élèves de l'école primaire de Bianzano avaient écrit une lettre que je leur ai lue et à laquelle ils ont répondu. L'échange est commencé, ce qui permet une ouverture de notre école sur l'Europe.



Concernant un éventuel déplacement à Bianzano nous sommes en attente de leur réponse concernant l'organisation sur place...

Sabrina Solohub, talysormes.jumelage@laposte.net ou 0685965007



Association de Tai Chi Chuan « Entre Terre et Ciel »

Tout a commencé en 2010 lorsque Marie Thérèse Maître passionnée de TAI CHI a mis son savoir-faire à notre portée et nous nous sommes retrouvées une petite dizaine autour d'elle, sans rien connaître- pour certaines- de cette discipline.

L'année suivante, fort de son succès, notre petit groupe a décidé de créer une Association et c'est ainsi qu'Entre Terre et Ciel a vu le jour en 2011.

Nous sommes aujourd'hui 32 participants (28 femmes et 4 hommes de 33 à 75 ans) répartis en 3 groupes venant bien sûr des Ormes mais aussi de 12 communes avoisinantes.

La pratique du TAI CHI a l'énorme avantage d'être accessible à tous, quels que soient l'âge, la condition physique, le sexe et peut être commencée à tout moment de sa vie (inutile d'être « sportif »).

Le TAI CHI, art martial d'origine chinoise, composé d'enchaînements de mouvements souples et fluides nous apprend la maîtrise corporelle, l'équilibre et sollicite notre mémoire en permanence ...

Et jamais dans un esprit de compétition mais toujours dans un esprit d'équipe.

En parallèle, nous nous octroyons quelques « récréations » pendant l'année : 1 cours de sophrologie avec Maryse Taillebois et 2 cours de yoga avec Maryvonne Kleinrichert par trimestre, la galette des rois en Janvier, des exposés avec débats, la visite du quartier chinois à Paris et pour clôturer l'année, un repas convivial pour nous dire au revoir.

Les membres du bureau vous souhaitent
Une bonne année 2013.



Bibliothèque

Tous les bénévoles assurant les permanences du mercredi et du samedi de 10h30 à 11h30 seront très heureux de vous accueillir à la bibliothèque, maison des Associations.

Un très grand choix de livres vous y est proposé pour tout âge et ce, *gratuitement*.

D'autre part, nous remercions vivement toutes les personnes ayant fait un don de livres, les lecteurs apprécieront.

Venez nombreux et meilleurs vœux à tous.

Randonnée pédestre 2012



La marche, c'est le pied ?? Pas seulement, c'est aussi le relâchement pendant et après la marche, l'image corporelle qu'on a de soi après l'exercice, le niveau d'aisance qu'on a acquis et le dépassement des capacités initiales. Rajoutez à cela quelques fou-rires et le petit « rosé pamplemousse » avant un déjeuner toujours aussi bien servi et vous obtenez la

traditionnelle marche organisée par Jean Jacques Pionnier et le C O F. Cette année, pas loin de 25 participants ont arpenté les sentiers de notre belle région. L'itinéraire du matin passait Paroy et remontait vers Savins pour



rejoindre le GR11 jusqu'à Longueville.

Le retour sur les Ormes s'est effectué l'après midi après un détour par Chalmaison. Le 09 septembre, la température était de 30° à l'ombre... Vous pouvez retrouver l'intégralité des photos sur le site de la Commune (pavé -photos souvenir- du menu principal). A l'année prochaine...



Finis les festivités de 2012, place à celles de 2013 !

Pour cette nouvelle année festive, le Comité des Fêtes adresse ses meilleurs vœux à toutes les Ormoises et à tous les Ormois. A tous les bénévoles participants aux préparatifs des festivités.

Que l'année 2013 apporte à chacun santé, chance, bonheur et bien entendu ... fêtes !

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Le Comité des Fêtes.

Planning des manifestations 2013

Samedi 9 février	Soirée tartiflette géante avec DJ
Dimanche 28 avril	Vide grenier
Samedi 22 juin	Fête de la musique
Fête du 13 et 14 Juillet	

L'ATELIER

Après deux mois de repos estival la reprise a eu lieu le 4 septembre avec 18 membres et des idées plein la tête.

Premier ouvrage un escargot en tissu et chacune y a mis sa touche personnelle comme on peut le constater sur la photo.



Puis s'en est suivi : Des ombrelles remplies de lavande, des papillons en feutrine, des bottillons et des guêpières pour accrocher aux portes, des housses de machine à coudre

Pour la période de Noël nous fabriquons des photophores et des couronnes. Programme chargé.



Nous sommes allés prendre des idées nouvelles au salon « Création et Savoir Faire » le 22 Novembre à Paris, accompagnées de quelques Messieurs qui se rendaient au Salon des Vignerons : Le car était complet, et une chaude ambiance a régné.

Le 15 Novembre quelques-unes d'entre nous sont allées visiter le Château de Vaux le Vicomte tout paré pour Noël : magnifique !

L'année 2013 s'annonce fertile en évènements.

En attendant toute l'équipe de l'Atelier vous souhaite une excellente année.



« LES PETITS ORMOIS »

Le 20 décembre dernier, notre Association a organisé le repas de Noël pour les enfants de l'école. Lors de ce repas nous avons servis 84 repas sur deux services.



Les enfants ont pu partager ce moment avec le personnel enseignant et des membres de la Mairie.

Tous les enfants ont profité de cet instant convivial.

A cette occasion, l'Association a offert un sachet de confiserie à chaque enfant de l'école.

Pour le premier trimestre, notre Association constate que nous continuons notre progression.

Le midi, nous avons une moyenne de 40 repas, tandis que l'année dernière nous étions à peine à 33.

Ce qui signifie que nous prenons en charge plus de 50% des effectifs de l'école.

Pour la garderie, nous accueillons 10 enfants le matin et 15 le soir (Moyenne), sachant que l'année dernière, nous étions à 5 enfants le matin et 12 le soir.



Chaque midi, nous avons un minimum de 13 enfants de petite et moyenne section de maternelle.

Cela demande une attention particulière sur la sécurité mais également une disponibilité plus importante afin de les aider dans l'apprentissage de l'autonomie.

C'est pour cette raison que l'Association a recruté une 3^{ème} salariée.

Depuis début octobre, nous proposons également des cours d'anglais donné par une intervenante.

Chaque mardi soir, 14 enfants de l'école apprennent la langue de Shakespeare !!!!

Tous les membres de notre Association, vous présentent tous leurs vœux pour cette nouvelle année 2013

Les JARDINS DE LA VOULZIE

NÖEL

Lundi 24 et 31 décembre 2012 « GOÛTERS DE FIN D'ANNEE »

Comme d'habitude, Mireille et Noël nous ont fait le plaisir d'animer ces deux après-midi. Les résidents ont pu danser et fredonner leurs airs favoris ; Ils apprécient ces moments de convivialité en période de fêtes. Un grand merci à Mireille et Noël.



Mercredi 19 décembre 2012

« ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL »

(Après-midi animé par Didier BRANCO, titi parisien, pour le plaisir des petits et des grands)
Au programme, tours de magie et sculptures de ballons très appréciés du public qui participe et applaudit très activement. Didier interprète quelques chansons à l'accordéon, au grand bonheur des résidents qui l'accompagnent en reprenant les refrains, en cœur.



Le spectacle s'achève par l'arrivée très attendue du Père-Noël, et de son lutin, qui distribuent les cadeaux aux enfants et l'après-midi se termine par un goûter pour tous.



Vendredi 21 décembre 2012
REPAS DE NOËL AVEC LE PERSONNEL
(Animé par Danse passion 77)

C'est toujours un régal pour les yeux de voir danser Jacky BOULEAU et Sophie, sa partenaire, sur les airs de Tango, Valse, Madison, ...

Merci à Jacques pour son interprétation musicale et merci au personnel présent pour son dévouement.



Tout le monde était enchanté de cet après-midi et certains résidents ont dansé avec le personnel.

Félicitations aux cuisiniers pour la préparation de ce délicieux repas et meilleurs vœux à tous.



AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités (A.P.A.R.)

Pour le 2^e semestre 2012, La Maison des Associations a accueilli les membres, amis et sympathisants qui aiment à se réunir et se retrouver pour participer à ces après-midi divertissants, récréatifs, gourmands et informatifs.

Le calendrier a été respecté, et chacun par sa présence, y participe toujours de bon cœur et apporte son geste de générosité, ses surprises et sa bonne humeur.

À chaque rencontre, un moment est réservé, pour permettre d'apprécier les desserts "fait maison" et par les participants qui ne manquent jamais d'originalité et commentent la façon dont elles s'y sont prises pour réussir leurs succulentes gourmandises.

Le *Scrabble*® qui permet tout en jouant de faire travailler et entretenir sa mémoire, ravive ses connaissances et fait découvrir de nouveaux mots. Pour 2013, nous étudions la possibilité de jouer en duplicate par vidéoprojecteur.

Vous, qui avez cinquante ans et plus, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez reçus avec le sourire qui

ne nous quitte pas et vous pourrez ainsi vous détendre avec nous.

Comme le précise le calendrier page 33 les rencontres bi-mensuelles se font le mercredi pour être accueilli à la Maison des Associations. *Merci de prévenir au plus tard la veille de votre présence.*



En présence de Claude Guignat et Odette Marceau dégustation chez notre doyenne Germaine Boudot (99 ans) de la bûche de Noël de Claude Bouchier boulanger-pâtissier.

Nos Meilleurs Vœux de Santé, longévité et réconfort à toutes celles et ceux qui nous liront.



UNION DES ANCIENS COMBATTANTS (UDAC)

Les Ormes sur Voulzie

C'est le 11 novembre 2012 qu'a été commémoré le 94^{ème} anniversaire de l'Armistice 1918.

Cette cérémonie a eu lieu autour du Monument aux Morts situé au cimetière de Les Ormes sur Voulzie.

Sous les couleurs de la République Française, en présence des élus, des membres de l'Union, du public et des élèves de l'École communale dirigée par Mme Sylvie Grisot. cinq élèves du cours moyen :

Quentin Boguet, Lilou Chapotot, Améline Ferreira, Fabien Jeanty et Inès Ouzerout ont lu le message de l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre (UFAC).

Le Président Guy de Natale a effectué l'Appel aux Morts pour la France dans le silence absolu qui s'impose.

Entouré du Conseil Municipal, Monsieur Philippe Vernet, Maire, a délivré le message de Monsieur Kader Arif, Ministre délégué aux Anciens Combattants suivi du dépôt de la gerbe offerte par la Municipalité.

Une minute de silence et de recueillement a été respectée par toutes les personnes, qui par leur présence, attachent un vif intérêt à cet événement national.



Photo S. Grisot

Nous avons une pensée particulière et reconnaissante pour Gérard Daher (gerbe en mains) trésorier de l'Union qui, depuis cette cérémonie, nous a quittés le 8 décembre 2012 pour le grand et long voyage.

À vous toutes et tous, nos Meilleurs Vœux de santé, bonheur et paix.

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Association Sans But Lucratif de la Loi 1901

77134 LES ORMES SUR VOULZIE

Courriel : apar@altern.org

Pour être accueilli dans les meilleures conditions nous vous remercions d'avoir la gentillesse de bien vouloir **avertir AU PLUS TARD la veille en appelant par téléphone le 01 6401 7540 ou 06 4270 2196** :

Par avance merci.

Le mercredi 09 janvier 2013.

LES RENCONTRES d'AMITIÉ 2013

À la Maison des Associations – Les Ormes sur Voulzie – Téléphone : 01 6401 7491

- | | |
|------------------------------|---|
| Mercredi 16 janvier 2013* | - Rencontres d'Amitié – Galette des Rois & des Reines (***) |
| Mercredi 30 janvier 2013* | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 13 février 2013* | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 27 février 2013* | - Rencontres d'Amitié – <i>Les crêpes maison</i> |
| Mercredi 13 mars 2013* | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 27 mars 2013* | - Rencontres d'Amitié – <i>Les Gaufres de Bruxelles</i> |
| Mercredi 10 avril 2013** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 24 avril 2013** | - Rencontres d'Amitié – <i>Le brin de muguet porte-bonheur</i> |
| Mercredi 15 mai 2013** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 29 mai 2013** | - Rencontres d'Amitié – <i>Partageons la brioche</i> |
| Mercredi 12 juin 2013** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 26 juin 2013** | - Rencontres d'Amitié – <i>Les clafoutis maison</i> |
| Mercredi 10 juillet 2013** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 24 juillet 2013** | - Rencontres d'Amitié – <i>Les sorbets</i> |
| Jeudi 05 septembre 2013 | - <i>En prévision repas annuel à l'extérieur</i> |
| Mercredi 11 septembre 2013** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 25 septembre 2013** | - Rencontres d'Amitié – <i>La surprise !</i> |
| Mercredi 16 octobre 2013** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 30 octobre 2013* | - Rencontres d'Amitié – <i>Les nifletes spécialité locale (***)</i> |
| Mercredi 13 novembre 2013* | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 27 novembre 2013 | - Rencontres d'Amitié – <i>La surprise !</i> |
| Mercredi 04 décembre 2013* | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 18 décembre 2013* | - Rencontres d'Amitié – <i>La bûche de Noël (***)</i> |

Les Rencontres d'Amitié depuis 2012 ont lieu le mercredi en principe horaire d'hiver (*) de 13h30 à 17 h30 et jusqu'à 18 h pour l'horaire d'été (**).

Ce seront toujours des moments de détente, de divertissements (Jeux de cartes et de société, Scrabble® classique et duplicate (prévision par vidéoprojecteur), de traditions, d'échanges et d'informations agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun ou créer la surprise en célébrant un anniversaire par exemple en prévenant toujours le jour de la rencontre précédente !

(***) Pour les rencontres du 16 janvier, 30 octobre et 18 décembre nous ferons appel à la boulangerie-pâtisserie locale et Claude Bouchier se fera un plaisir de préparer ces pâtisseries.

INFORMATIONS GENERALES

Pharmacie ouverte 7 jours/7

- Du lundi au jeudi : 8h30 à 20h en continu
- **Du vendredi au lundi : 24h/24h**

**Pharma Sel -132,134 Grande Rue
89100 SENS - Tel : 03 86 64 43 01**

Don du sang 2013

- Lundi 18 mars de 14h à 19h
- Lundi 13 mai de 14h à 20h
- Lundi 08 juillet de 14h à 20h
- Lundi 02 septembre de 14h à 20h
- Lundi 18 novembre de 14h à 19h

**Centre Culturel Saint Ayoul
PROVINS**

Grand gabarit de la Seine entre Bray s/ Seine et Nogent

Voies Navigables de France a choisi le projet numéro 3 pour l'aménagement de la Seine à grand gabarit.

L'aménagement d'un tronçon de 27 km à partir de l'écluse de la Grande Bosse (à l'aval de Bray sur Seine) permettra l'accès aux ports de Nogent sur Seine aux péniches de 2500 tonnes. Une nouvelle écluse sera construite à Jaulnes, ainsi qu'un nouveau canal à grand gabarit, parallèle à l'actuel canal de Beaulieu.

Une vision moderne de l'avenir : Avec la création d'un nouveau canal, ce scénario va permettre d'assurer la continuité de l'exploitation du canal de Beaulieu pendant la durée des travaux, moyennant quelques restrictions de navigation. Le remplacement de l'ensemble des ouvrages anciens est un gage de modernisation, qui apportera une garantie supérieure de sécurisation et une meilleure longévité de l'aménagement .



VNF ouvrira très prochainement un site internet dédié au projet. Un journal sera diffusé largement aux étapes clés de son avancée.

Le site Internet de la Communauté de communes de la Bassée, cc-bassee.fr, est en ligne. Cet outil d'information a une double vocation : faire découvrir ou mieux connaître le territoire et faciliter le quotidien des administrés.

Découverte des richesses et de l'actualité des 23 communes de la Bassée

Quelques clics permettent de voyager au cœur de la Bassée, que ce soit via la rubrique « Le territoire » ou encore les rubriques « Tourisme » et « Sport, culture, loisirs ». Jalonné de photos et de vidéos, tout autant que d'informations actualisées, le site offre un vaste aperçu de la dynamique du territoire.

Un outil pratique

Plusieurs annuaires, « Hébergements et restauration », « Santé » et « Commerce & Artisans », sont rapidement accessibles et régulièrement mis à jour. Les pages de la rubrique « Vie quotidienne » permettent de faciliter les démarches administratives en expliquant le fonctionnement de l'ensemble des services dédiés aux habitants de l'intercommunalité, tel que le RAM (relais d'assistantes maternelles), l'assainissement ou encore le transport à la demande, pour n'en citer que quelques-uns.

Un outil pour dynamiser le territoire

Le site apporte une vision claire des atouts du territoire tant en matière de tourisme qu'en possibilités de développement. La section « Economie » dresse l'inventaire des ressources en la matière. Réalisé en interne en liaison avec les élus de la Commission communication, le projet a bénéficié du support technique du Conseil Général. Avec cet outil intuitif et ergonomique, la Communauté de communes de la Bassée renforce son attractivité.

Contact presse : François-Xavier de Laminat : 06 81 03 00 91

À propos de la Communauté de communes de la Bassée : Établissement public de coopération intercommunale, la Communauté de communes de la Bassée se compose de 23 communes qui représentent une population de 12 415 habitants. Située à l'extrémité sud-est de l'Île-de-France, son territoire est traversé par la Seine d'est en ouest. La Bassée, ou vallée de la Seine, se caractérise par une zone humide remarquable qui dispose d'une réserve naturelle nationale exceptionnelle en Europe et unique par sa faune, sa flore et ses paysages variés. Au plan économique, sa situation géographique à proximité du Grand Paris et des départements de l'Aube et de l'Yonne conjuguée à la prochaine couverture très haut débit du territoire et les projets de mise au grand gabarit de la Seine et d'aménagement portuaire renforcent son attractivité. En outre, l'expansion démographique (solde migratoire positif : + 0,4 % entre 1999 et 2006 avec une part importante de jeunes ménages) et un indice de dynamisme économique de + 2,07, y sont extrêmement prometteurs. Depuis le 5 avril 2008, Anne-Marie CHARLE, maire de Saint-Sauveur-les-Bray, est Présidente de la Communauté de communes de la Bassée.

12, rue Joseph Bara – BP 13 – 77480 Bray sur Seine-Tel. 01 60 67 09 10- Fax. 01 60 67 17 88

e-mail : communaute-communes-bassee@orange.fr - www.cc-bassee.fr



1/ Collecte et traitement des ordures ménagères

En 2011, 67 944 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2010 (65 251 tonnes). 21 453 tonnes d'ordures ménagères transitent par le quai de transfert de Nangis. Le coût total du transfert s'élève à 292 776 € HT en 2011, soit un prix unitaire de 13,64 € HT par tonne contre 10,66 € HT en 2010. Le traitement des ordures ménagères enfouies et incinérées représente en 2011, 26 084 tonnes, avec un coût total de 1 285 452 € HT. L'augmentation du coût à la tonne est due à la fois à l'actualisation des marchés de prestations et à l'évolution de la TGAP. Le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères s'élève à 154,69 € HT par tonne, et 46,87 € HT par habitant. En 2010, nous étions respectivement à 168 € HT et 50,26 € HT.

2/ Collecte et traitement des emballages ménagers

La collecte des emballages ménagers sur le territoire du SMETOM-GEEODE représente 1 631 tonnes en 2011, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2010. Nous sommes donc à un coût unitaire de 308,88 € HT par tonne et un coût total de 503 793 € HT. Le recyclage des emballages ménagers a généré des recettes pour un montant de 223 715 € HT au total (tous matériaux confondus), contre 152 876 € HT en 2010. Grâce à ces recettes, ainsi qu'au soutien d'Eco-Emballage, nous arrivons à un coût de gestion des emballages ménagers s'élevant par tonne à 207,24 € HT et 3,92 € HT par habitant.

3/ Collecte et traitement du verre et du papier

Avec 270 conteneurs répartis sur le territoire, en 2011 nous avons collecté 2 369 tonnes de verre et 1 313 tonnes de journaux-revues-magazines. Ces deux types de déchets collectés sont en très légère hausse.

Bilan global

La quantité de déchets collectés et traités a augmenté de 4 % par rapport à l'année 2010, ce qui représente 67 944 tonnes en 2011. La répartition du tonnage de déchets reste sensiblement la même, avec les déchetteries, les ordures ménagères et les déchets verts en tête. Concernant la répartition des différents modes de traitement des déchets, on peut constater que l'incinération est le mode le plus important (44 %), vient ensuite le stockage d'inertes avec 17 %, puis, arrive à égalité le recyclage et le compostage (14 %) et l'enfouissement (13 194 tonnes). En 2010, la répartition était la suivante : le stockage-enfouissement (44 %), l'incinération (23 %) et le stockage des déchets inertes (19 %). Les coûts totaux en 2011 de l'ensemble des flux de déchets collectés et traités s'élèvent à 88,26 € HT par habitant. Le coût total de l'ensemble des flux s'élève à 7 598 727,05 € HT, avec un coût unitaire par tonne de 103,90 € HT.

Le recyclage (JRM, verres incolores et colorés) a généré 138 199 € HT de recettes (contre 139 048 € HT en 2010). En prenant en compte les soutiens d'Eco-Emballage et d'Eco-Folio, qui s'élèvent au total à 58 495 € HT, et nos recettes 138 199 € HT, nous arrivons à un coût de gestion de 33,54 € HT par tonne et 1,39 € HT par habitant. En 2010, nous étions à 33,59 € HT par tonne et 1,45 € HT par habitant.

4/ Exploitation des déchetteries

L'évolution du nombre de fréquentations est en augmentation depuis ces dernières années (+14,34% entre 2010 et 2011). En 2011, 29 063 tonnes de déchets ont été déposées, soit une diminution de 14 %, (33 714 tonnes déposés en 2010). Le coût général des déchetteries s'élève donc à 2 028 819,12 € HT (1 901 193 € HT en 2010). Cela représente 69,80 € HT en 2011 (56,39 € HT en 2010) par tonne et 23,57 € HT par habitant en 2011 (22,35 € HT en 2010).

5/ Traitement des déchets verts

L'évolution des quantités de déchets verts collectés ne cesse d'augmenter avec 8 621 tonnes en 2011 (8 525 tonnes en 2010), ce qui représente un coût de 127 084,50 € HT (en 2010, 105 135,23 € HT). En 2011, 207 composteurs ont été vendus sur le territoire du SMETOM-GEEODE, contre 469 en 2010. Le coût de la prestation s'élève à 14,82 € HT par tonne et 1,48 € HT par habitant (contre 13,05 € HT par tonne et 1,31 € HT par habitant en 2010).

ARTS MARTIAUX

CHAMPIONNAT DE FRANCE SEMI-CONTACT UN ORMOIS A L'HONNEUR !



Deuxième titre de champion de France en 4 mois pour Anthony



Tous les pratiquants d'arts Martiaux connaissent le combat total qui est l'aboutissement logique de l'entraînement au combat.

Comment savoir en effet si son arsenal technique est efficace si l'on ne se mesure pas aux autres combattants issus d'autres disciplines ? Or on sait aujourd'hui que pour réussir en combat libre il faut travailler hors du cadre stricte d'une seule discipline pour maîtriser toutes les techniques pieds poings et être à l'aise aussi bien au sol que debout.

ANTHONY GOBBATO pratique le MMA (combat libre, freefigh) mélange de tout les arts martiaux, il est au club Cops de Gouaix qui enseigne le bugeï (entraînement combat total).

Son Palmarès :

- ❖ Championnat de France Bugeï 2011 : 1^{er} en catégorie junior
- ❖ Open de France semi-contact inter-discipline 2012 (karaté, Kung Fu, Viet vo dao...) : 1^{er} en -76 kg
- ❖ Championnat Naga (Grappling) Europe 2012 : 2^{eme} en Pro - de 80 kg

Anthony a commencé les arts martiaux à l'âge de 4 ans par le Judo puis la boxe française et la self défense, depuis 6 ans il pratique le MMA au COPS, et il espère par la suite pouvoir décrocher un diplôme d'état permettant de créer une Association aux Ormes sur Vouzic.

ÉTAT CIVIL 2012

NAISSANCES

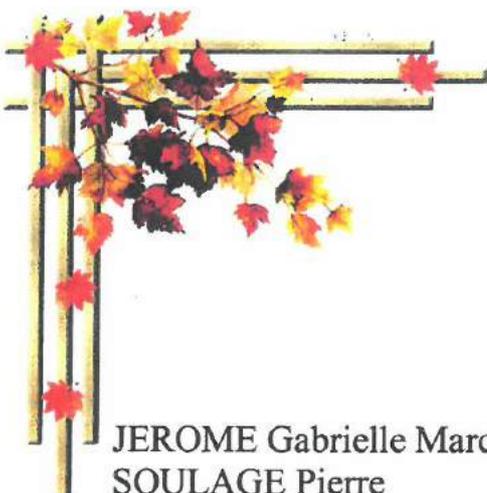


Hurand Line Laly Charlie	23 janvier 2012
Leroy Emma Eléna	31 janvier 2012
Serravalle Lucca Domenico	03 avril 2012
Maillot Manon Emma	30 mai 2012
Horent Demyttenaere Marc louis Bernard	04 juin 2012
Langellier Louka Jean-Michel Dominique	06 décembre 2012

MARIAGES



Lelong Régis Charles Lucien Baudhuin Valérie Jeannette	28 janvier 2012
Maury Martial Roger Mollot Corine Véronique	01 mai 2012
Mecili Alexandre Lebegue Fabienne Madeleine Colette	12 mai 2012
Rochet Gérald Louis Adrien Kremer Graziella Janick	15 mai 2012
Angevin Willy Christian Maitrel Sylvie	02 juin 2012
Compin Thibault Jacques Robert Dirand Nathalie Irène Suzanne	30 juin 2012
Maury Philippe Guy Joël Coudoux Isabelle Jeanne	04 août 2012
Chaumont Alain Roland Christian Dingreville Cécile	11 août 2012
Leroy Hervé Bernard Roger Delécolle Nadia Lucie Huguette	25 août 2012
Fouquin Jérôme Solohub Cécilia Simonne	01 septembre 2012
Juret Stéphane Gérard Enyegue Zanga Suzanne Théophile	06 octobre 2012
Grecki Stanislas Marcel François Ledreney Rolande Marie Juliette	26 décembre 2012



DÉCÈS

JEROME Gabrielle Marcelle Veuve GUIGNAT	03 janvier 2012
SOULAGE Pierre	16 mars 2012
BACQUET Simonne Geneviève Veuve LEROY	03 juillet 2012
TOUITOU Albert Abraham	01 octobre 2012
LIQUETTE Monique Isabelle Fernande Epouse FRANCK	24 octobre 2012
GRANDPRÉ Jean-Marc	10 novembre 2012
PICHOT Raymond Maurice	19 novembre 2012
GRADELET Pierre Georges	25 novembre 2012
DAHER Gérard Bertrand	08 décembre 2012

MAISON DE RETRAITE « LES JARDINS DE LA VOULZIE »

<i>WEBER Raymond Daniel</i>	<i>04 janvier 2012</i>
<i>HÉMON Odette Georgette Veuve CHANTIER</i>	<i>28 janvier 2012</i>
<i>RICHARD Francine Veuve PRIGENT</i>	<i>13 février 2012</i>
<i>ABECK Simone Veuve BOUCHER</i>	<i>17 février 2012</i>
<i>FOURNEL Pierre Gilbert Nicolas</i>	<i>22 février 2012</i>
<i>POCHINOT Léa Marie Thérèse Veuve LOMBARD</i>	<i>19 mars 2012</i>
<i>VANTHUYNE Mariette Laura Veuve MARCEAU</i>	<i>26 avril 2012</i>
<i>GILLIER Raymond Louis</i>	<i>22 mai 2012</i>
<i>LEREDDE Marcelle Liliane Eugénie Veuve GROGNET</i>	<i>05 juin 2012</i>
<i>THÉBAULT Suzanne Veuve POTIER</i>	<i>09 juin 2012</i>
<i>DOUGUET Anne-Marie Veuve BODOLEC</i>	<i>03 juillet 2012</i>
<i>NOBLOT Marie-Louise Epouse MULLER</i>	<i>09 juillet 2012</i>
<i>L'HEUREUX Reine Veuve DESPRES</i>	<i>02 août 2012</i>
<i>GUERRIERI Françoise Germaine Georgette Vve LUBRANO</i>	<i>04 août 2012</i>
<i>CONSOLAT Gabrielle Louise Veuve LACASSAGNE</i>	<i>31 août 2012</i>
<i>TOMIETTO Adelina Veuve BERTAZZON</i>	<i>07 octobre 2012</i>
<i>DELAUNE Ginette Marinette Alphonsine Epouse GAUNARD</i>	<i>24 novembre 2012</i>
<i>HUBERT Georgette Simone Veuve LAFOLIE</i>	<i>22 décembre 2012</i>
<i>CONDAT Annie Monique</i>	<i>25 décembre 2012</i>





**LA COMMISSION
« INFORMATION »**

**REMERCIÉ TOUTES LES
PERSONNES AYANT
ÉCRIT UN ARTICLE ET
SOUHAITÉ À TOUS**

ANNÉE

2013



PATRICIA MOREAU